



Saison 24-25 Procès-verbal n°08 de la réunion du Conseil d'administration du 5 novembre 2024

Présents : Mmes C .Nicolas, M. Joliet (vice-présidente), MM. P. Aigret, F. Appels, JP. Delchef (président), M. Marnette, J.Nivarlet (vice-président), B. Scherpereel (secrétaire général), P. Thomas (trésorier général).

Excusés : Mme C. Porphyre.

La réunion a lieu dans les installations du centre ADEPS à Jambes et débute à 17h30.

0. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la réunion est approuvé à l'unanimité.

1. Fonction de directeur général de l'AWBB

1.1. Courrier aux candidats non retenus

Les membres du CdA prennent connaissance du courrier personnalisé adressé aux candidats non retenus rédigé par le président.

1.2. Courrier aux instances fédérales

Les membres du CdA prennent connaissance du courrier rédigé par le président adressé aux instances fédérales de l'AWBB annonçant la nomination du directeur général

1.3. Courrier aux membres du personnel

Les membres du CdA prennent connaissance du courrier rédigé par le président adressé aux membres du personnel de l'AWBB annonçant la nomination du directeur général.

1.4. Nouvelle composition et répartition des compétences du conseil d'administration

1.4.1. Composition du conseil d'administration

Suivant en cela les nouvelles dispositions du décret portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française du 3 mai 2019 entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2025, de la position de l'Adeps dans le cadre de la procédure de renouvellement de la reconnaissance, les membres du CdA prennent acte du fait qu'il ne sera pas procédé au remplacement du trésorier-général en termes quantitatifs.

La question sera présentée à l'assemblée générale

1.4.2. Fonction du trésorier-général

Compte tenu de la nomination de Pierre Thomas trésorier-général en qualité de directeur général, les membres du CdA débattent de la question du maintien de la fonction de trésorier-général. Sur proposition du président, les membres du CdA décident de maintenir la fonction de trésorier-général au vu des responsabilités stratégiques du conseil d'administration qui se doivent d'être conservées et des responsabilités opérationnelles du directeur général.

1.4.3. Nomination du trésorier-général

Les membres du CdA approuvent la proposition de nommer Philippe Aigret à la fonction de trésorier-général.

1.4.4. Présidence de la commission informatique

Compte tenu des compétences de l'intéressé, des développements de l'outil informatique attendus, de l'option positive de désigner un membre du personnel comme président d'une commission du conseil d'administration, les membres du CdA confirment la nomination de Pierre Thomas à la présidence de la commission informatique.

1.4.5. Remplacement du bureau par un comité de gestion

Afin de rendre le fonctionnement du conseil d'administration plus performant, les membres du CdA approuvent la proposition de remplacer le bureau du CdA par un comité de gestion composé du président, du secrétaire-général, du directeur général et du directeur technique. Il sera chargé de :

- Aborder l'actualité de la gestion de l'AWBB ;
- préparer les dossiers pour le conseil d'administration ;
- répartir les tâches entre les membres du personnel, le cas échéant, pour la préparation de tous les aspects desdits dossiers.

Il ne prend pas de décision, les modalités de prise de décision, réunion extraordinaire ou consultation écrite restant d'application.

1.4.6. Matrice des compétences

Les membres du CdA débattent de la répartition des compétences entre le conseil d'administration, le directeur général et le directeur technique. Elle sera finalisée lors de la prochaine réunion.

1.4.7. Organigramme du personnel

Les membres du CdA prennent connaissance d'un projet d'organigramme initié par la création de la fonction de directeur général. Il sera finalisé lors de la prochaine réunion.

2. Dossier labellisation 24-25

Les membres du CdA approuvent la version finale du dossier labellisation 24-25 et s'accordent sur le planning de réalisation.

3. Assemblée générale du 23 novembre 2024

3.1. *Ordre du jour*

Les membres du CdA confirment l'ordre du jour définitif de l'assemblée générale.

3.2. *Budget 2025*

Le trésorier-général présente le budget 2025 adapté après la réunion de la commission financière du 31 octobre et la réunion du CdA, en vidéoconférence du 2 novembre. Les membres du CdA approuvent la version finale du budget qui sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale du 23 novembre 2024.

3.3. Propositions de modification du règlement d'ordre intérieur

Sur proposition du département arbitrage présentée par P. Aigret son président, les membres du CdA décident de présenter, en urgence, 3 propositions relatives au statut des arbitres de l'AWBB après avoir formulé quelques adaptations.

3.4. Plan-programme 2025-2028

Les membres du CdA prennent connaissance du plan-programme rédigé par le directeur technique et qui contient les objectifs de l'AWBB dans le cadre du sport de haut niveau et de la formation des cadres.

Le PP 2025-2028 sera présenté lors de l'assemblée générale.

3.5. Examen des autres points de l'ordre du jour

Après en avoir débattu, les membres du CdA décident de

- de proposer l'adaptation de l'indemnité kilométrique pour les membres des organes fédéraux
- d'informer les membres de l'assemblée générale sur la question du forfait couvrant les frais de déplacement en agglomération

4. Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2024

Les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2024 tel qu'il a été publié dans la newsletter 1083 du 1^{er} novembre 2024.

5. Rapport du secrétaire général

5.1. Courriers rédigés par le secrétaire général

Les membres du CdA prennent connaissance des courriers rédigés par le secrétaire général portant sur :

- Le refus de la dérogation sollicité par JM.C
- La révision partielle du refus de la dérogation sollicitée par le BC Hamois

5.2. Courrier rédigé par le président

Les membres du CdA prennent connaissance des courriers rédigés par le président portant sur

- la demande d'information sollicitée par la JSE Enghien sur le statut des joueurs du centre régional de formation.
- La fluidité des relations entre le CDA et les groupements parlementaires dans le cadre du questionnement de ces derniers sur l'action du CdA.

6. Rapport du trésorier général

6.1. Règlement en matière de remboursement de frais des membres des organes fédéraux

Le trésorier-général présente l'actualisation du règlement en matière de remboursement de frais des membres des organes fédéraux pour l'année 2025.

7. Compétences administratives

7.1. Demande de dérogation sollicitée par le BC Saint Vith (1898) - joueur J.P.

Les membres du CdA sont saisis d'une demande de dérogation visant à permettre à un joueur, J.P. ,U14, d'évoluer en U12 au vu de l'éloignement géographique du club et des dérogations déjà accordées précédemment . En toute cohérence, les membres du CdA décident d'autoriser ledit joueur d'évoluer en U12 dans une compétition où il n'y a pas de classement.

7.2. Demande de dérogation sollicitée par le BBC Tournai (2320) - joueur E.G.

Les membres du CdA sont saisis d'une demande de dérogation visant à permettre à un joueur, E.G. U18 membre de l'ASTE Kain, dont l'équipe U18 a déclaré forfait général mais qui a été toutefois aligné en P4 d'obtenir une désaffiliation administrative pour le BC Tournai. Compte tenu de l'importance pour les jeunes d'évoluer prioritairement en compétitions jeunes, les membres du CdA décident d'octroyer la désaffiliation administrative mais d'en limiter les effets à la catégorie U18.

7.3. Demande de dérogation sollicitée par le BC Buffalo Grâce-Hollogne (2701) - joueur E.G.

Les membres du CdA sont saisis d'une demande de dérogation visant à permettre à un joueur, N.A. U18 membre du Cristal Seraing évoluant en U18 élites d'obtenir une désaffiliation administrative pour le BC Buffalo Grâce-Hollogne pour y évoluer en U18 provinciaux. Les membres du CdA décident de ne pas répondre favorablement à la demande au vu des dispositions impératives des articles PC89 et PC90 qui définissent les modalités d'alignement des joueurs en équipes de jeunes.

7.4. Echange de vues avec le club Uccle Europe (0205) - J.F

Les membres du CdA prennent connaissance d'un échange de correspondance relatif à la mutation de J.F, U14, réalisée en mai 2024 et qui souhaite changer de club. Face à l'absence d'accord du club actuel d'affectation, de motivation suffisante et d'éléments probants, ils décident de ne pas interférer dans la gestion du club.

7.5. Demande de dérogation sollicitée par BBC Leuze (1047) A.C

Les membres du CdA sont saisis d'une demande de dérogation visant à permettre à une joueuse, U19 membre du Féminin Quaregnon évoluant en U19 provincial d'obtenir une désaffiliation administrative pour le BBC Leuze connaissant des problèmes d'effectif pour y évoluer en U19 régionale et en P1. Les membres du CdA décident de ne pas répondre favorablement à la demande au vu des dispositions impératives des articles PC89 et PC90 qui définissent les modalités d'alignement des joueurs en équipes de jeunes.

7.6. Demande de désaffiliation administrative sollicitée par le RSW Liège (0961) - M.V.

Les membres du CdA sont saisis d'une demande de mutation visant à permettre à un joueur, M.V. U12 membre du RGBC BEEZ évoluant en U12 d'obtenir une désaffiliation administrative pour le RSW Liège sur la base de l'article PM12. Les membres du CdA décident de ne pas répondre favorablement à la demande compte tenu que la demande est en contradiction avec la finalité des dispositions de l'article PM9.5bis et comme le confirment déjà les parents une mutation ordinaire en mai 2025 pourra, le cas échéant, répondre à leurs souhaits.

7.7. Demande de désaffiliation administrative sollicitée par le Fresh Air (2344) - R.VS

Les membres du CdA sont saisis d'une demande de *désaffiliation administrative* visant à permettre à un joueur U18, membre du club Ecole Européenne évoluant en U18 provinciaux, d'obtenir une désaffiliation administrative pour le Fresh Air en vue d'évoluer en U18 régionaux. Les membres du CdA décident de ne pas répondre favorablement à la demande au vu des dispositions impératives des articles PC89 et PC90 qui définissent les modalités d'alignement des joueurs en équipes de jeunes

8. Départements

8.1. Département arbitrage

Ph. Aigret, président du département arbitrage, présente le bilan des candidats arbitres qui ont participé aux épreuves pratiques organisées dans chacune des provinces de l'AWBB : 112 arbitres ont poursuivi leur formation et sont prêts à officier dans des compétitions officielles.

8.2. Département Mini-basket

C. Nicolas, présidente du département mini-basket, annonce qu'à la date du 5 novembre, 150 joueuses et joueurs se sont déjà inscrits au challenge U12 édition 2025. Les éliminatoires provinciales sont programmées les 4 et 5 janvier 2025.

8.3. Département Coupes

B. Scherpereel, président du département coupes, présente les propositions du département portant sur le choix des clubs appelés à accueillir les ½ finales et finales des Coupes 5c5 AWBB 2025.

Il s'agit de BBKA Neufchâteau et RGBC Beez, seuls candidats dans leur province respective pour les ½ finales et le RBC Pepinster pour les finales.

8.4. Commission 3X3

Après avoir étudié les candidatures enregistrées, S. Ben Aissia, président de la commission 3X3, présente le choix des clubs appelés à accueillir les tours éliminatoires et finales des Coupes 3x3 2025. Il s'agit de

- ABC Waremme pour les tours qualificatifs jeunes
- CEP Ladies pour les tours qualificatifs dames et messieurs
- Castors Braine pour les finales jeunes et séniors

8.4. Commission entraîneurs

M. Marnette, président de la commission entraîneurs, présente les responsables des différents niveaux de la formation des cadres. Il s'agit de

- Emilie Vermylen pour niveau minibasket
- Pascal Mossay pour le niveau Ms éducateur
- Yvan Fassotte pour le niveau Ms entraîneur

Les membres du CdA approuvent les propositions de la commission entraîneurs.

9. Nouvelles de Basketball Belgium

Le président et le trésorier-général font rapport de la dernière réunion qui a lieu le 29 octobre 2024 et portait sur la création d'une TDW2. Lors de cette réunion à laquelle les clubs de TDW1, de régionale 1 et de 1ste landelijke avaient été conviés, le principe de la TDW2 a été confirmé mais sa mise en place a été postposée au 1^{er} juillet 2026.

10. Divers

Les membres du CdA ont reçu une demande de collaboration du club Mailleux Comblain dans le cadre de leur 1/8ème de finale de la Coupe de Belgique. Compte tenu du cadre trop généraliste de la demande, ils décident de ne pas y répondre positivement. Toutefois, l'AWBB participera à la promotion de la rencontre et le CdA sera présent lors de l'événement.

La réunion se termine à 21h30 et la prochaine réunion aura lieu le mardi 26 novembre 2024.

Jean-Pierre Delchef

Bernard Scherpereel

Président

Secrétaire-général.